

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 05 décembre à 18h30,  
Le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUGENS – Maire, après  
avoir été convoqué par voie dématérialisée le 29 novembre 2022.

**Etaient présents** : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROC, Fatiha HAMD AOUI, Anthony GARCIA, Valérie BOUYSSOU, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Aurélie DIAZ, Yohan DE RAMIERI, Guy MAURIN, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Emmanuel FAURE.

**Etaient représentés** : Anne VALOIS par Pierre CARRIERE, Stéphanie VIALLET par Anthony GARCIA, Natacha SALLES par Laurent ILLUMINATI.

**Absents** : Denis TERRAILLON, Nicolas CAZENAVE, François IBANES.

**Secrétaire de séance** : Pierre CARRIERE

<b>DE33SG22N103</b>	<b>CONVENTION DE LOCATION</b>
---------------------	-------------------------------

M. le Maire expose au Conseil que la commune de Montarnaud ne dispose pas de locaux suffisamment grands pour regrouper l'ensemble des activités du service technique municipal. Du matériel est ainsi stocké en plusieurs endroits de la commune et les agents municipaux ne disposent pas d'un lieu adapté de travail.

M. Robert SAUVAN dispose d'un grand entrepôt libre de toute occupation qui comprend une partie aménagée en bureaux et un vaste espace de stockage de l'ordre de 350 m<sup>2</sup>, au 5166, chemin de la Carrierasse à MONTARNAUD.

M. Robert SAUVAN a manifesté son accord pour louer cet entrepôt à la commune de MONTARNAUD pour y installer le service technique municipal.

Le lieu de stockage situé derrière l'église serait abandonné. Tous les véhicules municipaux pourront y être stockés.

Le montant du loyer est de 1 900€ mensuel, sur une durée minimale de 12 ans.

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire, **le Conseil décide :**

**D'ACCEPTER** le principe de location du local appartenant à M. SAUVAN au 5166, chemin de la Carrierasse à MONTARNAUD, parcelle cadastrée AE 279.

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**VOTE**

Nombre de conseillers présents ou représentés : 24

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Pierre PUGENS  
Maire

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

 SLO

ID : 034-213401631-20221205-DE33SG22N103-DE

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :***

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,***
- à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.***

***Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).***